

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>22_11_10_0343</b>	<b>PARTENARIAT TATOO ISERE CAPI CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE</b>	<b>C.C DU 10/11/2022</b>
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**48 Conseillers communautaires présents** : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - CICALA David - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

**16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT - PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

**6 Conseillers communautaires absents** : DENIS Christophe – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

**Secrétaire de séance** : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
  
- 7. Intercommunalité

Le Conseil Départemental de l'Isère déploie une nouvelle aide pour l'accès à la culture des collégiens. Il versera à la CAPI, partenaire de l'opération TATOO ISERE, pour le Conservatoire une aide annuelle pouvant aller jusqu'à 60€ par collégien, élève au conservatoire, détenteur de la carte TATOO ISERE. De plus la CAF complètera ce versement par un autre de 45€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800.

Pour permettre aux usagers d'utiliser cet avantage, la CAPI accepte ce partenariat qui se manifestera d'abord par la création d'un compte internet sur le site dédié du Conseil Départemental de l'Isère et ensuite par le versement directement auprès de la CAPI des aides attribuées ainsi aux élèves collégiens du conservatoire BERLIOZ.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**OUI** l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

### DECIDE

- **D'APPROUVER** la création du compte de partenariat à intervenir entre le Conseil Départemental de l'Isère et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, pour le conservatoire Hector BERLIOZ, ainsi que le versement des aides liées à l'opération « TATOO ISERE » en faveur de l'accès à la culture des collégiens élèves au Conservatoire BERLIOZ.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président  
**Jean PAPADOPULO**